

Le contenu publié sur cette page a été transféré en version PDF depuis le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à titre de référence. Les liens fournis vers le contenu connexe ont également été transférés et se trouvent à la fin du présent document.

CC&B Group inc. et Serafattin Solak ne sont pas autorisés à exercer des activités dans le domaine de l'assurance en Ontario

12 juin 2013

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) avise les consommateurs que la compagnie CC&B Group Inc. et Serafattin Solak ne sont pas autorisés à exercer des activités dans le domaine de l'assurance en Ontario et qu'ils sont reliés à une arnaque pour la vente d'une fausse assurance automobile.


La CSFO a appris que M. Solak (aussi connu sous le nom de George) mène des activités d'agent d'assurance en affichant des annonces sur Craigslist et en se présentant faussement comme un courtier d'assurance. Les consommateurs qui ont répondu aux annonces sur Craigslist devaient payer une prime en argent comptant puis faire les autres paiements au moyen de chèques personnels au nom de M. Solak. Ils recevaient ensuite un faux feuillet rose sur lequel était indiqué que CC&B Group Inc. et Jevco Insurance Company étaient leurs assureurs.

La compagnie CG & B Group Inc., une maison de courtage légitime inscrite auprès de l'organisme Courtiers d'assurances inscrits de l'Ontario, a confirmé qu'elle n'est ni affiliée ni associée à M. Solak ou à cette arnaque.


Il est à noter que la Jevco Insurance Company, une compagnie d'assurance qui est titulaire d'un permis de CSFO, n'est ni affiliée ni associée à M. Solak ou à cette arnaque.

Les consommateurs doivent faire preuve de vigilance lorsqu'ils répondent à une annonce ou une offre où l'on promet des tarifs d'assurance-automobile extrêmement bas et où l'on ne donne pas le nom d'une compagnie d'assurance ou d'une maison de courtage autorisées.

On recommande également aux consommateurs de ne pas payer leur prime d'assurance-automobile au moyen d'un service de transferts de fonds télégraphique ou par courriel puisqu'il ne s'agit pas d'une pratique courante dans le secteur de l'assurance. Les transactions en argent comptant devraient être effectuées seulement à un bureau de courtiers d'assurances inscrits ou une compagnie d'assurance autorisée.

Les consommateurs qui souscrivent à une assurance auprès d'un agent qui n'est pas titulaire d'un permis en Ontario ne sont pas protégés en vertu de la [Loi sur les assurances](#)  et du règlement régissant les compagnies et les agents d'assurance autorisés en Ontario.

Vous trouverez sur le site Web de la CSFO une liste de toutes les [compagnies](#) et de tous les [agents](#) d'assurance qui sont autorisés à mener des activités en Ontario ainsi qu'une [série de conseils pour éviter les fraudes en matière d'assurance-automobile](#).

Un courtier d'assurance de l'Ontario peut vous fournir des renseignements et des conseils sur les risques que vous pourriez courir à l'achat de divers produits d'assurance. Vous trouverez également sur le [site Web](#)  des Courtiers d'assurances inscrits de l'Ontario une liste de tous les courtiers autorisés à mener des activités en Ontario.

CONTACT

Demandes de la part du public

1-800-668-0128

contactcentre@fscs.gov.on.ca

Demandes de la part des médias

Kristen Rose

Téléphone : 416-226-7803

Courriel : Kristen.rose@fscs.gov.on.ca

Renseignements supplémentaires

[Que faire si vous croyez être victime d'une arnaque ou d'une fraude](#)